

Revalorisation - socle : le compte n'y est pas

Annoncée à grand renfort de tambours et de trompettes par le candidat Macron lors de la campagne pour les élections présidentielles, **la revalorisation des salaires des enseignants devait être de 10 %, inconditionnelle et pour tous**. Une promesse attractive pour une profession mise à la diète salariale depuis le gel quasi continu du point d'indice de la fonction publique débuté en 2010, qui n'est sans doute pas étrangère au fait que près d'un quart des enseignants de France et de Navarre a voté pour ce candidat au 1^{er} tour.

Attendue pour le 1^{er} janvier 2023, cette « revalorisation » **bien mal nommée** – les professeurs ayant perdu 18 % de pouvoir d'achat entre 1983 et 2010 du fait de la désindexation du point d'indice, puis 10 % de plus entre 2010 et 2022 à la suite du gel à répétition du point d'indice et enfin 3 % supplémentaire en 2022 du fait du vif rebond de l'inflation – a été rapidement revue. D'abord **reportée à la rentrée de septembre 2023**, elle est devenue une augmentation de 10 % **en moyenne** qui concernerait **en priorité les débuts de carrière**.

Une magnifique démonstration que les promesses n'engagent que ceux qui y croient ! Mais la grogne croissante au sein du corps professoral a obligé l'exécutif à agir. Un premier scénario a ainsi été proposé le 24 janvier, prévoyant une augmentation variable des seuls enseignants ayant moins 26 ans de carrière. Puis un deuxième envisageant d'étendre la hausse à tous les enseignants, mais avec un montant ridicule de 36 euros bruts par mois pour ceux ayant plus de 22 ans de carrière. Une vraie douche froide unanimement rejetée...

Le ministère a donc revu sa copie et a proposé le 15 février un troisième scénario reprenant l'essentiel du deuxième, mais avec cette fois-ci une augmentation des enseignants en milieu et en fin de carrière de 53 euros net par mois. **C'était mieux, certes, mais encore bien loin des attentes de la majorité des professeurs**. Dans le contexte actuel de très fortes difficultés pour recruter des enseignants et les garder, il a donc fallu remettre l'ouvrage sur le métier, ce qui a abouti aux annonces faites le 20 avril par le Président de la République en personne.

La « revalorisation » dite socle est donc maintenant connue. **Elle se fera exclusivement sous forme de primes, ce qui signifie qu'elle ne sera pas prise en compte pour le calcul de la retraite** : l'ISOE et l'ISAE seront **alignées à compter du 1^{er} septembre 2023** et s'élèveront à **2.550 euros brut par an**, ce qui représentera une augmentation de **92,36 euros net par mois**

dans le **2nd degré** pour tous les professeurs et de **96,15 euros net par mois** dans le **1^{er} degré** ; la **prime d'attractivité** sera augmentée pour les échelons **1 à 7** et étendue aux stagiaires.



REVALORISATION - SOCLE au 01/09/2023

grade	échelon	durée (ans)	durée de carrière cumulée	gain indemnitaire mensuel brut			gain indemnitaire mensuel net
				ISOE/ISAE	prime d'attractivité	total	
Classe normale	1 (50%)*	1	1 an	53,92	77,50	131,42	+ 112,32
	1(100%)**			107,83	77,50	185,33	+ 158,40
	2	1	2 ans	107,83	65,00	172,83	+ 147,72
	3	2	4 ans	107,83	110,00	217,83	+ 186,18
	4	2	6 ans	107,83	140,00	247,83	+ 211,82
	5	2,5	8,5 ans	107,83	148,33	256,16	+ 218,94
	6***	3	11,5 ans	107,83	133,33	241,16	+ 206,12
	7	3	14,5 ans	107,83	50,00	157,83	+ 134,90
	8***	3,5	18 ans	107,83	0,00	107,83	+ 92,16
	9	4	22 ans	107,83	0,00	107,83	+ 92,16
	10	****		107,83	0,00	107,83	+ 92,16
11	****		107,83	0,00	107,83	+ 92,16	
Hors Classe	1	2		107,83	0,00	107,83	+ 92,16
	2	2		107,83	0,00	107,83	+ 92,16
	3	2,5		107,83	0,00	107,83	+ 92,16
	4	2,5		107,83	0,00	107,83	+ 92,16
	5	3		107,83	0,00	107,83	+ 92,16
	6	3		107,83	0,00	107,83	+ 92,16
	7	****		107,83	0,00	107,83	+ 92,16
Classe ex.	1	2		107,83	0,00	107,83	+ 92,16
	2	2		107,83	0,00	107,83	+ 92,16
	3	2,5		107,83	0,00	107,83	+ 92,16
	4	****		107,83	0,00	107,83	+ 92,16
	HEA1	1		107,83	0,00	107,83	+ 92,16
	HEA2	1		107,83	0,00	107,83	+ 92,16
	HEA3	-		107,83	0,00	107,83	+ 92,16

* : stagiaire affecté à 50% devant les élèves

** : stagiaire affecté à 100% devant les élèves

*** : durée de carrière déterminée sans avancement accéléré d'échelon

**** : accès au grade supérieur par tableau d'avancement

2^{ème} moitié de la carrière

Est-ce satisfaisant ? Pour Macron, qui a déclaré « qu'on n'a jamais eu une telle augmentation des rémunérations depuis 1990 », la réponse à cette question est évidemment oui. Mais pour les enseignants, qui ne peuvent que constater que la hausse est loin de compenser la dévalorisation salariale subie par leur métier depuis près de 40 ans, la réponse est non. Elle est même **doublement non pour tous ceux qui ont plus de 15 ans d'ancienneté** et qui se rendent compte que leur expérience ne vaut rien puisqu'ils seront moins augmentés que les stagiaires.

Pour Action & Démocratie, le compte n'y est donc pas. Certes, tous les professeurs verront leur rémunération augmenter, ce que nous accueillons favorablement, mais nous ne pouvons nous contenter d'une hausse qui ne compense même pas les pertes passées. **En conséquence, nous demandons au gouvernement de mettre en place une loi de programmation pluriannuelle qui permettra de retrouver les niveaux de rémunération des années 1990, ce qui peut se faire en augmentant non pas la valeur du point d'indice pour tous les fonctionnaires, mais en ajoutant un nombre suffisant de points d'indice à la grille indiciaire des professeurs.**